

Siret : 92031181800016 Code Naf : 6202A

Urssaf/Msa : 117 000001570967628

Matricule : 00072

N° SS : 284129935135572

Nom de naissance : NECIB

Iban / Rib : FR76 3000 3016 5800 0501 1998 253

Emploi : Consultante Sénior WMS Reflex

Statut professionnel : Cadre

Position : 3,3

Coefficient : 270

Entrée : 29/01/2024

Sortie : 20/12/2024

Ancienneté : 10 mois

Convention collective : Bureaux d'études techniques

**Madame HAMDI Besma**  
**163 AVENUE MAURICE BERTEAUX**  
**78500 SARTROUVILLE**

Eléments de paie	Base	Taux	A déduire	A payer	Charges patronales		
Salaire de base	151.67	45.8561		6 955.00			
Absence pour entrée/sortie	- 46.67	45.8561	2 140.10				
Congés payés pris 281024 (0,5 jour)	- 0.50	373.8533	186.93				
Congés payés pris 291024-301024 (2 jours)	- 2.00	373.8533	747.71				
Congés payés pris 041124-051124 (2 jours)	- 2.00	320.9506	641.90				
Congés payés pris 021224-031224 (2 jours)	- 2.00	320.9506	641.90				
Indemnité congés payés (6,5 jours)				2 218.44			
Indemnité de repas (Non Imposable)	7.00	10.1000		70.70			
--- Fin de contrat ---							
Indemnité compensatrice de congés payés				1 270.07			
Pas de CP acquis au titre de la maladie							
<b>Salaire brut</b>				<b>6 155.67</b>			
<b>Santé</b>							
Sécurité Sociale - Mal. Mat. Inval. Décès					6 155.67	13.0000	800.24
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					2 492.90	1.5000	37.40
Complémentaire - Incap. Inval. Décès					3 662.77	1.1300	41.39
Complémentaire - Santé	3 864.00	1.2500	48.30		3 864.00	1.2500	48.30
<b>Accidents du travail &amp; mal. professionnelles</b>					6 155.67	0.6600	40.63
<b>Retraite</b>							
Sécurité Sociale plafonnée	2 492.90	6.9000	172.01		2 492.90	8.5500	213.14
Sécurité Sociale déplafonnée	6 155.67	0.4000	24.62		6 155.67	2.0200	124.34
Complémentaire Tranche 1	2 492.90	4.1500	103.46		2 492.90	6.2200	155.06
Complémentaire Tranche 2	3 662.77	9.8600	361.15		3 662.77	14.7800	541.36
<b>Famille</b>					6 155.67	5.2500	323.17
<b>Assurance chômage</b>							
Chômage					6 155.67	4.3000	264.69
APEC	6 155.67	0.0240	1.48		6 155.67	0.0360	2.22
<b>Cot. statutaires ou prévues par la conv. coll.</b>							
Contribution ADESATT					6 155.67	0.0200	1.23
<b>Autres contributions dues par l'employeur</b>							
Autres contributions dues par l'employeur					6 155.67	2.0460	125.95
Autres contributions dues par l'employeur					2 492.90	0.1000	2.49
<b>CSG déduct. de l'impôt sur le revenu</b>	7 336.70	6.8000	498.90				
<b>CSG/CRDS non déduct. de l'impôt sur le revenu</b>	7 336.70	2.9000	212.76				
<b>Total des cotisations et contributions</b>			1 422.68				2 721.61
Indemnité de licenciement exonérée				1 755.88			
Intéressement versé				1 231.13			
Réintégration fiscale	48.30						
Exonération sur HC/HS/RTT : cumul net fiscal annuel	7 500.00						
Montant net social	7 649.30						
<b>Net à payer avant impôt sur le revenu</b>				<b>7 720.00</b>			
dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations chômage et maladie	69.19						

	Heures	Heures suppl.	Brut	Plafond S.S.	Net imposable	Ch. patronales	Coût Global	Total versé	Allègements
Mensuel									
Annuel									
Acquis Pris									
Solde									



HIGHSKILL  
66 Avenue des Champs Elysees  
chez OCP Business Center 4  
75008 PARIS

Siret : 92031181800016  
Code Naf : 6202A

## Reçu pour solde de tout compte

Je soussignée, Madame HAMDI Besma,

demeurant 163 AVENUE MAURICE BERTEAUX  
78500 SARTROUVILLE

reconnais avoir reçu ce jour, par Virement,  
de HIGHSKILL

66 Avenue des Champs Elysees chez OCP Business Center 4 75008 PARIS

pour solde de tout compte la somme nette de \*\*\*\*\*6 907.61 Euros soit, en toutes lettres  
\*\*\*\*\*Six mille neuf cent sept euros et soixante et un centimes\*\*\*\*\*  
correspondant à mon bulletin de paie du mois de Décembre 2024.

Cette somme m'est versée en paiement des éléments suivants, étant précisé que les montants  
sont indiqués avant déduction des éventuelles cotisations et contributions salariales :

Salaire de base	6 955.00
Absence pour entrée/sortie	- 2 140.10
Congés payés pris 281024 (0,5 jour)	- 186.93
Congés payés pris 291024-301024 (2 jours)	- 747.71
Congés payés pris 041124-051124 (2 jours)	- 641.90
Congés payés pris 021224-031224 (2 jours)	- 641.90
Indemnité congés payés (6,5 jours)	2 218.44
Indemnité de repas (Non Imposable)	70.70
Indemnité compensatrice de congés payés	1 270.07
Indemnité de licenciement exonérée	1 755.88
Intéressement versé	1 231.13
Impôt sur le revenu prélevé à la source - PAS	- 812.39

Conformément à l'article L.1234-20 du Code du travail, je reconnais être informée de la possibilité  
de dénoncer ce reçu pour solde de tout compte dans les six mois suivant sa signature par lettre  
recommandée.

Passé ce délai, je ne pourrai plus contester les sommes qui y sont mentionnées.

Le présent reçu pour solde de tout compte a été établi en deux exemplaires, dont un m'est remis.

Fait à PARIS le 20/12/2024

Signature de l'employeur précédée de la mention  
"Bon pour règlement des sommes indiquées"

Signature du salarié précédée de la mention  
"Bon pour acquit des sommes sous réserve d'encaissement"

HIGHSKILL  
66 Avenue des Champs Elysees  
chez OCP Business Center 4  
75008 PARIS

Siret : 92031181800016  
Code Naf : 6202A

## Certificat de travail

Je soussigné(e), ELLOUZE Mohamed,  
Agissant en qualité de Président  
Certifie avoir employé Madame HAMDY Besma (Matricule: 00072)  
Demeurant à 163 AVENUE MAURICE BERTEAUX  
78500 SARTROUVILLE

En qualité de :  
Du 29/01/2024 au 20/12/2024 : Consultante Sénior WMS Reflex  
Position 3.3, Coefficient 270

Soit une durée d'emploi du 29/01/2024 au 20/12/2024

Sous réserve de justifier du bénéfice de l'assurance chômage auprès de l'organisme, en application de l'article L.911-8 du code de la sécurité sociale, vous pourrez bénéficier à titre gratuit de la portabilité des garanties au titre des risques :

- portant atteinte à l'intégrité physique de la personne ou liés à la maternité (frais de santé),
- liés au décès, incapacité de travail ou invalidité (prévoyance),

pour la durée de la situation de chômage et dans la limite de 11 mois (1).

(1) durée du dernier contrat de travail (ou des derniers contrats de travail consécutifs au sein de notre entreprise), sans pouvoir excéder 11 mois.

Fait à PARIS le 20/12/2024

Signature précédée du nom et de la qualité du signataire :  
ELLOUZE Mohamed  
Président